



FICHE SIGNALÉTIQUE

MATERION

1. Identification

Identificateur de produit Nickel Product

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS WAMTF-010

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Materion Advanced Materials Group
Adresse 42 Mt. Ebo Road South
Brewster, NY 10509
États-Unis
Téléphone Supplier Phone 1+845.279.0900
Site Web materion.com
Courriel Non disponible.
Numéro de téléphone d'urgence CHEMTREC 1+703.527.3887

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire Catégorie 1
Sensibilisation cutanée Catégorie 1
Cancérogénicité Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Catégorie 1

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu Catégorie 1
Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 1

Définition des dangers selon l'OSHA Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

Le matériau vendu sous forme solide n'est généralement pas considéré comme dangereux. Cependant, si le processus implique un broyage, une fusion, une découpe ou tout autre processus entraînant la libération de poussières ou de vapeurs, des niveaux dangereux de particules en suspension dans l'air pourraient être générés. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention

En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison/médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

100 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|------------|
| Nickel | | 7440-02-0 | 99.9 - 100 |

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Difficultés respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Sable sec. Sable SEC, chlorure de sodium en poudre, graphite en poudre ou Met-L-X en poudre.

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. |
|--|--|

7. Manutention et stockage

| | |
|--|---|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation efficace. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Garder sous clef. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

| Substance | Type | Valeur |
|------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Nickel Product | PEL (limite d'exposition admissible) | 1 mg/m ³ |
| Composants | Type | Valeur |
| Nickel (CAS 7440-02-0) | PEL (limite d'exposition admissible) | 1 mg/m ³ |

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Substance | Type | Valeur | Forme |
|------------------------|-------------|---------------|---------------------|
| Nickel Product | TWA | 1.5 mg/m3 | Fraction inhalable. |
| Composants | Type | Valeur | Forme |
| Nickel (CAS 7440-02-0) | TWA | 1.5 mg/m3 | Fraction inhalable. |

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Substance | Type | Valeur |
|------------------------|-------------|---------------|
| Nickel Product | TWA | 0.015 mg/m3 |
| Composants | Type | Valeur |
| Nickel (CAS 7440-02-0) | TWA | 0.015 mg/m3 |

États-Unis. Code des règlements de la Californie, Titre 8, Section 5155. Contaminants atmosphériques

| Substance | Type | Valeur |
|------------------------|--------------------------------------|---------------|
| Nickel Product | PEL (limite d'exposition admissible) | 0.5 mg/m3 |
| Composants | Type | Valeur |
| Nickel (CAS 7440-02-0) | PEL (limite d'exposition admissible) | 0.5 mg/m3 |

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Ventilation générale normalement adéquate. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Paramètres de contrôle

Suivre les procédures standard de surveillance.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence****État physique**

Solide.

Forme

Solide.

Couleur

Non disponible.

Odeur

Non disponible.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

1455 °C (2651 °F)

| | |
|---|-----------------------------------|
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 2730 °C (4946 °F) |
| Point d'éclair | Non disponible. |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | < 0.0000001 kPa à 25 °C |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Insoluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Densité | 8.91 g/cm ³ estimation |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Formule moléculaire | Ni |
| Masse moléculaire | 58.69 g/mole |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| Densité | 8.91 |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Acides forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Contact avec les yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion | Faible danger présumé en cas d'ingestion. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Difficultés respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut provoquer une allergie cutanée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Nickel (CAS 7440-02-0)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Nickel (CAS 7440-02-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

| Produit | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---------|---------|----------------------|
|---------|---------|----------------------|

Nickel Product

Aquatique

| | | | |
|-----------|------|----------------------------|-------------------|
| Crustacés | CE50 | Puce d'eau (daphnia magna) | 1 mg/l, 48 heures |
|-----------|------|----------------------------|-------------------|

| | | | |
|---------|------|--|-----------------------|
| Poisson | CL50 | Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) | 2.923 mg/l, 96 heures |
|---------|------|--|-----------------------|

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|--|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|-------------|--|
| DOT | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| IATA | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| IMDG | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |

15. Informations sur la réglementation

| | |
|---|---|
| Réglementations Fédérales des Etats-Unis | Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200 . Tous les composants sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Loi réglementant les substances toxique - É.-U.) de l'EPA (Agence pour la protection de l'environnement - É.-U.). |
|---|---|

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Nickel (CAS 7440-02-0) Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

| | |
|-----------------------------|--|
| Catégories de danger | Danger immédiat - Oui Risque différé - Oui Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non |
|-----------------------------|--|

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

SARA 313 (déclaration au TRI)

| Dénomination chimiqu | Numéro d'enregistren | % en poids. |
|----------------------|----------------------|-------------|
| Nickel | 7440-02-0 | 99.9 - 100 |

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Nickel (CAS 7440-02-0)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

| | |
|---|---|
| Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130) | Polluant prioritaire Polluant toxique |
| Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) | Non réglementé. |
| FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) | Additif alimentaire total Additif aliment direct GRAS - Additif alimentaire |

États-Unis - Réglementation des états

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Nickel (CAS 7440-02-0)

Inscrit : 1er octobre 1989

États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Règlements pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

Nickel (CAS 7440-02-0)

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 30-Septembre-2015

Date de la révision 27-Août-2018

Version n° 05

Avis de non-responsabilité

Materion Advanced Materials Group ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.